

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Attijariwafa bank s'est réunie le jeudi 27 mai 2021 à 11h00, par visioconférence, et a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées à l'exception de la 3^e résolution qui a été approuvée comme suit :

« En conséquence de la première résolution, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2020 d'un montant de 2 318 617 926,33 dirhams de la manière suivante :

- Résultat net de l'exercice	2 318 617 926,33
- Mise en réserve légale	3 313 308,00
- Report des exercices précédents	6 709 974 262,23
BÉNÉFICE DISTRIBUABLE	9 025 278 880,56
RÉPARTITION :	
- Dividende statutaire 6%	125 915 807,40
- Somme nécessaire pour porter le dividende par action à 11 dirhams	2 182 540 661,60
SOIT UN TOTAL DE DISTRIBUTION DE	2 308 456 469,00
- Mise en réserves extraordinaires	
- Report à nouveau	6 716 822 411,56

»

Les états de synthèse d'Attijariwafa bank arrêtés au 31 décembre 2020 et certifiés par les Commissaires aux Comptes, comprenant le Bilan, le Compte de Produits et Charges, l'État des Soldes de Gestion, l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Informations Complémentaires (ETIC) publiés, n'ont subi aucune modification.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 27 mai 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le même jour par visioconférence a approuvé l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées dont une augmentation du capital social, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la Banque, d'un montant maximum global, prime d'émission comprise, de 891.903.635,75 dirhams à libérer exclusivement par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes en actions.